



Assemblée générale

UN LIBRARY

JAN 15 1993

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALEA/47/860
11 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session

INSCRIPTION DE POINTS SUBSIDIAIRES A L'ORDRE DU JOUR DE
LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS : ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT; ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Note du Secrétaire général

Par lettre datée du 10 décembre 1992, le Représentant permanent de l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général que la République cesserait d'exister le 31 décembre 1992.

En conséquence, le siège occupé par l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international est devenu vacant le 1er janvier 1993.

L'Assemblée générale devra donc procéder, à sa quarante-septième session, à l'élection d'un membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la durée du mandat à courir de l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque, soit jusqu'au 31 décembre 1995, et d'un membre de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour la durée du mandat à courir de l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque, soit jusqu'au jour précédant l'ouverture de la trente et unième session de la Commission en 1998.

Il s'ensuit qu'il faudra inscrire à l'ordre du jour de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 16, intitulé "Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections", deux points subsidiaires intitulés "Election d'un membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement" et "Election d'un membre de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international".